

DREAL Basse-Normandie

Directive inondation

Territoire à risque important d'inondation Nord Cotentin

DREAL BN - DDTM50

26 septembre 2013



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Plan de la présentation

- Contexte de mise en œuvre de la Directive inondation
- La phase de cartographie :
 - Usage des cartes
 - Avancement de la cartographie
 - Étapes à venir
- La stratégie nationale
- Le Plan de gestion du bassin Seine-Normandie
- Les stratégies locales



Contexte de la DI

Objectif : Diminuer les conséquences des inondations sur :

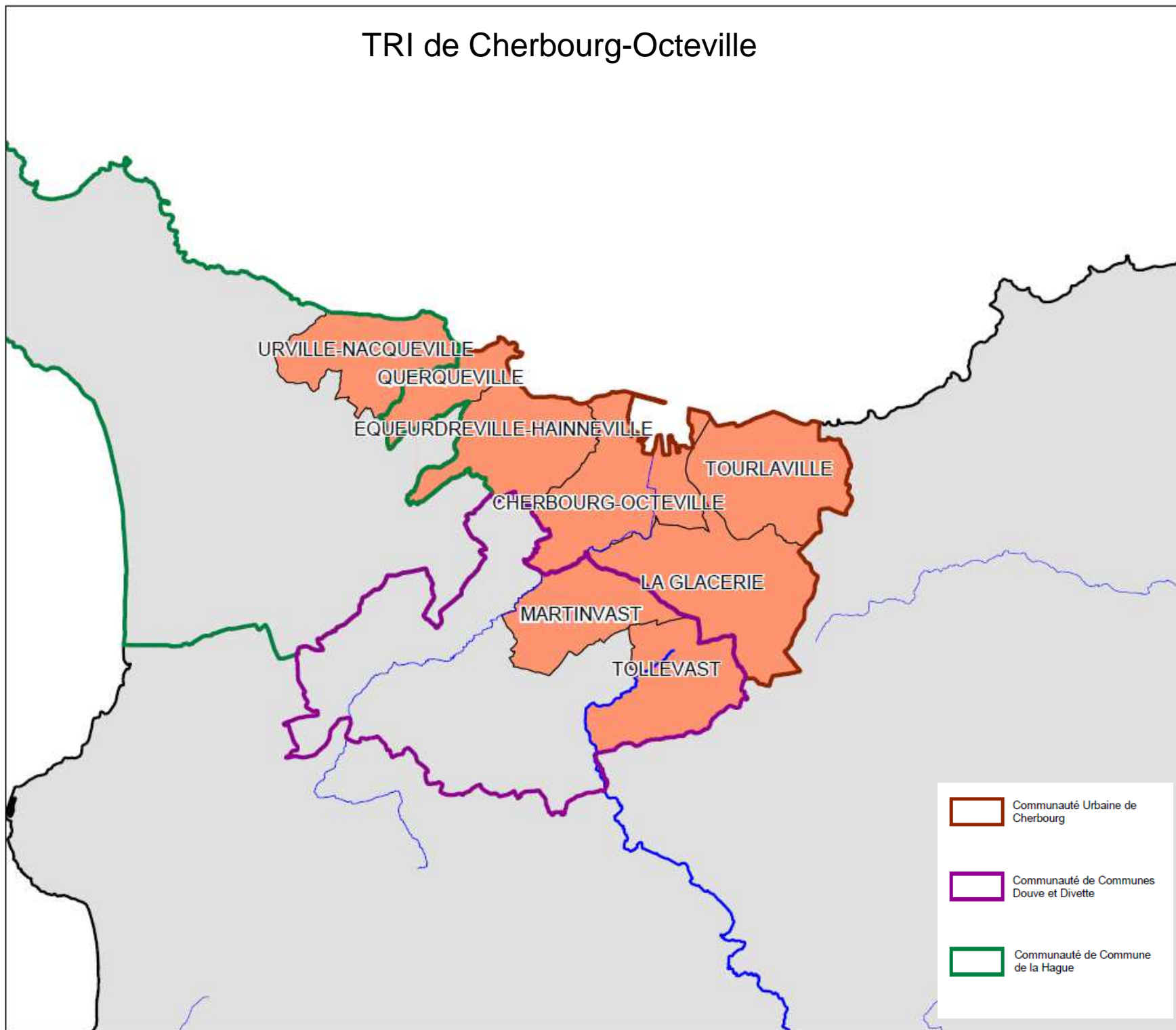
- La sécurité des biens et des personnes,
- Les activités économiques,
- Le patrimoine culturel et environnemental,
- Le fonctionnement général des territoires.

Pour cela :

- Diagnostic des territoires : aléas et enjeux
- Stratégies de gestion du risque inondation



TRI de Cherbourg-Octeville



Articulation avec les autres démarches

- Enjeux recensés en commun avec le PPR multirisque
- Cartes d'aléas s'appuient sur le PPRI existant et sur le porter à connaissance
- Cartes d'aléas comparées aux cartes PAPI



La cartographie : objectifs

Pour les 8 communes du TRI, deux aléas sont retenus :

- Aléa submersion marine
- Aléa débordement de cours d'eau

Pour chacun des ces aléas, il s'agit de cartographier les événements suivants :

- Événement fréquent (période de retour 10-30 ans)
- Événement moyen (période de retour 100-300 ans)
- Événement extrême (période de retour > 1000 ans)

Les cartes d'aléas correspondant à ces événements seront croisées avec les enjeux recensés sur le territoire



La cartographie : avancement

Méthodologie proposée et globalement validée au COPIL de juillet

Objectif du COPIL de septembre :

- Présentation des travaux menés pendant l'été
- Point sur l'usage des cartes (circulaire du 14 août 2013)



Les événements fréquents : usage des cartes

- Priorisation des actions
- Secteurs prioritaires pour mettre en place des plans de réduction de la vulnérabilité



Événement fréquent : débordement de cours d'eau

Rappel méthodologie :

- Aléa fort du PPRI
- Événements historiques
- Analyse hydrogéomorphologique

A comparer avec les cartes du PAPI (crue de 1999)

événement fréquent débordement 1

événement fréquent débordement 2



Événement fréquent : submersion marine

Même méthodologie que pour les ZNM :

Projection du niveau de période de retour 20 ans (donnée SHOM) : 4,10m

Carte événement fréquent submersion marine 1

Carte événement fréquent submersion marine 2



Les événements moyens : usage des cartes

Pas d'impact car :

- Il existe un PPRI approuvé
- L'atlas ZNM est déjà connu, avec une doctrine liée
- Le PPR multirisques réglementera l'urbanisme au regard des aléas submersion et débordement



Événement moyen : débordement de cours d'eau

Reprise de la carte d'aléa du PPRI existant

A comparer avec les cartes PAPI

événement moyen 1

événement moyen 2



Événement moyen : submersion marine

Reprise du PAC

2e carte : PAC + 40 cm (à horizon 100 ans)



Les événements extrêmes : usage des cartes

Objectifs :

- Amélioration gestion de crise
- Réduction des dommages irréversibles

Circulaire du 14 août 2013 :

Préconisation sur les bâtiments publics nécessaires à la gestion de crise et bâtiments sensibles :

- Dans la mesure du possible, pas d'implantation dans le périmètre,
- Sinon, maintien du caractère opérationnel



Événement extrême : débordement de cours d'eau

Modèle hydraulique simplifié mis en place par le CETE.

Bases : LIDAR et SHYREG (base de données de simulation de pluies extrêmes)

Interprétation de l'hydrologue de la DREAL

événement extrême débordement 1

événement extrême débordement 2



Événement extrême : submersion marine

Projection d'un niveau marin extrême :

PHMA (coef 120) + surcote millénale (donnée SHOM) + marge

Marge : a minima intervalle de confiance de la surcote
Proposition du CETE de prendre en compte la houle.

=> carte sans houle : 495,5m

événement extrême submersion sans houle

À réaliser : carte avec houle : 5,63m



Stratégie nationale

En consultation publique :

3 grands objectifs :

- Augmenter la sécurité des personnes exposées,
- Stabiliser puis diminuer le coût des dommages liés à l'inondation,
- Réduction des délais de retour à la normale des territoires.

4 défis :

- Gouvernance et maîtrise d'ouvrage pérennes pour les mesures de gestion du risque,
- Connaissance,
- Aménagement durable des territoires,
- Apprendre à vivre avec les inondations.



Plan de gestion du risque inondation

Élaboration en cours

En parallèle de la directive pour le milieu marin et de la révision du SDAGE

Contenu :

- Diagnostic
- Objectifs :
 - Objectifs nationaux (issus de la SNGRI)
 - Objectifs à l'échelle du bassin
 - Objectifs locaux (issus des premières réflexions sur les stratégies locales)



Plan de gestion du risque inondation

Contenu (suite) :

- Mesures :
 - Prévention des inondations en lien avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (volet inondation du SDAGE)
 - Surveillance, prévision, information sur les inondations,
 - Réduction de la vulnérabilité
 - Information préventive, éducation, résilience, conscience du risque

- Calendrier :

Mise en consultation au plus tard en décembre 2014



Stratégies locales

Qu'est ce qu'une stratégie locale ?

Déclinaison de la stratégie nationale et du plan de gestion du risque inondation (niveau bassin)

Contenu :

- Diagnostic :
 - Synthèse de l'EPRI sur le périmètre,
 - Cartes élaborées au cours de la phase carto
 - Tout autre élément de diagnostic qui sera pertinent (bilan sur les actions existantes et en cours, données supplémentaires sur les enjeux, etc.)
- Des objectifs de réduction des risques et des mesures



Stratégies locales

Qu'est ce qu'une stratégie locale ?

Lien avec les autres démarches :

Le PAPI et le PPR constituent une base solide pour les stratégies locales

Le contenu des stratégies locales est proche des objectifs du PAPI



Stratégies locales

Une structure porteuse...pour quoi faire ?

- Anime, met en cohérence et coordonne localement la démarche,
- Interlocuteur privilégié des services de l'État pour la stratégie locale

Pré requis pour la structure porteuse :

- Qualités d'animation,
- Légitimité sur le territoire concerné
- Compétences :
Inondation ou en lien avec l'aménagement, l'urbanisme, etc.

Ce n'est **pas le maître d'ouvrage** des mesures de prévention des risques



Stratégies locales

Lien avec le PAPI Divette/Trottebec :

Nécessité de trouver un porteur de projet pour le PAPI Divette/Trottebec

Quel périmètre de la stratégie locale au regard du périmètre PAPI ?



Stratégies locales

Gouvernance

Comité de pilotage :

Force de proposition des objectifs et des mesures
Composition à arrêter par le préfet de département

Service de l'État coordonnateur :

Désigné par le Préfet
Pilote la démarche jusqu'à l'identification d'une structure porteuse



Stratégies locales

- Calendrier :

Octobre 2014 : arrêté du préfet de bassin pour :

- Le périmètre,
- Les objectifs,
- Les délais d'élaboration.

Jusqu'à mi 2016 :

- Élaboration des stratégies locales



Merci pour votre attention

